MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

MOTO-CLUB : MC MAZEL
E-MAIL : ygervaise@gmail.com
TÉLÉPHONE : 06 78 01 76 68
ORGANISATEUR TECHNIQUE : Yves GERVAISE

N° D'ÉPREUVE FFM : 605
DATE : 07/09/2025
LIEU : ERIZE LA PETITE (55)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	**Olivier SALM**	Licence : **117900**
Président du Jury ou Arbitre*	**Patrice de CHARDON**	Licence : **273976**
Membre du Jury	**Olivier JACQUES**	Licence : **013305**
Membre du Jury	**Axel RANSIJN**	Licence : **342301**
Commissaire technique responsable	**PROCUREUR OCEANE**	Licence : **429769**
Responsable du chronométrage	**CHRONOCONSULT**	Licence :

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
LIGUE1/2/3/FEM OPEN	16		Conforme au Code de la Route et au permis de conduire du pilote	L1: 2trs 1/2; L2: 2trs; L3: 1tr 1/2
LIGUE 1/2 Vétéran bronze	37	43	Conforme au Code de la Route et au permis de conduire du pilote	L1: 2trs 1/2; L2: 2trs
LIGUE 1/2 Vétéran argent	44	50	Conforme au Code de la Route et au permis de conduire du pilote	L1: 2trs 1/2; L2: 2trs
LIGUE 1/2 Vétéran or	51		Conforme au Code de la Route et au permis de conduire du pilote	L1: 2trs 1/2; L2: 2trs
LIGUE 1/2 Espoir	16	21	Conforme au Code de la Route et au permis de conduire du pilote	L1: 2trs 1/2; L2: 2trs
LIGUE 3 50cc	14 (16FMB)		Conforme au Code de la Route et au permis de conduire du pilote	L3 50cc: 1tr 1/2
				TARIFS:
				FFM: 85€ (sauf FEM et 50cc:15
				FMB: 90€ (sauf FEM et 50cc:20

ARTICLE 4

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition) ;
- son permis de conduire ou BSR si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique ;
- la carte grise et l'assurance du véhicule si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique.

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : **obligatoire :** casque homologué aux normes FIM, vêtement en cuir ou matière équivalente, gants, bottes ; **fortement recommandé :** protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6

Nom du responsable médical ... **Patrick LUQUIN**
Nombre de secouristes **10**
Hôpital le plus proche ..... **Bar le Duc**

Nombre de médecin(s) **3**
Nombre d'ambulance(s) **3**
Temps de trajet (en min) **20mn**

ARTICLE 7

Caractéristiques : Longueur de la boucle..... **100kms** Distance journalière..... **L1: 250; L2:200; L3:150**

NOMBRE DE SPÉCIALE (S) :

- De type Banderolée ..... **2** Longueur(s) **2X 3kms**
- De type Enduro (en ligne) ..... Longueur(s) .....
- De type X-Trem ..... **1** Longueur(s) **3kms**

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ? **oui** ✗ **non**

Les parcours de liaison empruntent-t-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? ✗ **oui** **non**

NOMBRE DE PARTICIPANTS
550
(maximum 7 par km)

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

DATE: 31-05-2025

ASSOCIATION SPORTIVE DE MAZEL
8, rue Fresne - 55260 RAIVAL
03 29 75 78 30

DATE: 10/06/25
P.O. P. HOUGNON

LIGUE MOTO GRAND EST
Maison Régionale des Sports
13, Rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE
Tél : 03.83.18.87.68

DATE: 11/06/2025
NUMÉRO: 25/0612

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org